



**DEPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNE DE NONANT**

**PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 FEVRIER 2023**

Date de convocation : 27 janvier 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 11
Présents : 9
Votants : 10

L'an 2023, le neuf du mois de février, à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique, à la Mairie de NONANT, sous la présidence de M. Sébastien BÉRARD, Maire.

Étaient présents

M. BÉRARD Sébastien, Maire

M. MARTINET Olivier, Mme JAKUBOWSKI Brigitte, M. LECONTE Stéphane, Adjoints au Maire

Mme BATTU Barbara, Mme JAMES Anaïs, M. PACARY Jean-Christophe, M. COLIAUX Roger, M. CHEVANCE Jean-Luc,

Étaient absents

M. JOURDAN Ludovic (pouvoir à M. LECONTE Stéphane)

M. TOUTAIN Frédéric

Secrétaire de séance : M. MARTINET Olivier

Approbation du Procès Verbal de la séance du conseil municipal du 20 décembre 2022 (pour affichage)

ORDRE DU JOUR

N° de délibération	Objet	Décision
2023 / 01	SDEC ENERGIE : Adhésion de la commune de Mondeville	Approuvé à l'unanimité
2023 / 02	Subvention demandée pour le voyage de Classe de Neige (Ecole des Prés Verts de Nonant)	Approuvé à l'unanimité
2023 / 03	Renouvellement adhésion Brigades Vertes	Approuvé à l'unanimité
2023 / 04	Bayeux Intercom : Avis sur le projet du Plan Local Habitat 2023-2028	Avis favorable à 8 voix Avis défavorable à 2 voix

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

**DCM 2023 – 01
SDEC ENERGIE – ADHESION DE LA COMMUNE DE MONDEVILLE**

Vu, l'article 5.1 des statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer, acté par arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016,

Vu, la délibération de la commune de Mondeville en date du 16 novembre 2022, relative à son souhait d'adhérer au SDEC ÉNERGIE pour le transfert de sa compétence « Eclairage Public »,

Vu, la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 15 décembre 2022, acceptant cette demande d'adhésion et de transfert de compétence.

CONSIDERANT que, par délibération en date du 16 novembre 2022, la commune de Mondeville a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage Public » avec la prestation optionnelle du 100 % lumière (renouvellement immédiat des appareils hors service).

CONSIDERANT que lors de son assemblée du 15 décembre 2022, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adhésion de la commune de Mondeville, à compter du 1^{er} avril 2023, après publication de l'arrêté préfectoral prononçant cette adhésion.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente du SDEC ÉNERGIE, par courrier en date du 21 décembre 2022, a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion.

Monsieur le Maire soumet cette proposition d'adhésion de la commune de Mondeville au SDEC ÉNERGIE au conseil municipal.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune de Mondeville au SDEC ÉNERGIE.

DCM 2023 – 02
SUBVENTION CLASSE DE NEIGE
ECOLE DES PRES VERT DE NONANT

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Mr GUILLOUET, professeur des écoles de la classe des CM1 / CM2 de l'école de NONANT.

Il s'agit d'une demande de subvention pour la classe de neige prévue du 12 au 17 mars 2023 pour les CM1 / CM 2 .

Mr LECONTE Stéphane et Mme BATTU Barbara, ayant des enfants participant au voyage scolaire, ne prennent pas part ni aux débats ni aux votes.

La demande a également été faite auprès des communes de CHOUAIN et de CONDE SUR SEULLES.

Mr le Maire informe le conseil que le coût du voyage est de 638.40 € par enfant.

9 enfants domiciliés à Nonant sont concernés par ce voyage.

Mr le Maire, après discussion, propose de verser une subvention de 40€ par enfants domiciliés à NONANT.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des personnes votantes :

- **VALIDE** une subvention de 40€ par enfant participant à ce voyage et domicilié à NONANT
- **DIT** que la subvention sera versée directement à l'Ecole des Prés Verts
- **DIT** que la dépense sera imputée au compte
- **CHARGE** Mr le Maire de l'exécution de cette décision

DCM 2023 – 03
ADHESION BRIGADES VERTES - ANNEE 2023

Mr le Maire rappelle que le conseil municipal a validé en février 2022, l'adhésion aux « Brigades Vertes ».

En 2022, la commune a fait appel à plusieurs reprises pour l'enlèvement de divers dépôt sauvages sur la commune, la destruction de nid de frelons (asiatiques (14 nids) ou non).....

M. le Maire propose de renouveler l'adhésion pour 2023.

La commune adhérente bénéficiera de prestations d'assistance, telles que : la lutte contre les dépôts d'ordures, pollutions agricoles, industrielles ou ménagères, les feux ;

L'enlèvement des dépôts sauvages ;

La capture d'animaux en divagation.

La Brigade verte n'a pas de pouvoir de police mais travaille en partenariat avec la gendarmerie, les polices municipales.

Le coût pour l'année 2023 est de 575.80€ (0.60€ par habitant et 0.40€ par hectare).

Mr le Maire rappelle que la destruction des nids de frelons asiatiques, frelons, guêpes est facturable en sus. Le coût de l'intervention est de 60€ en 2023.

Il précise que pour les frelons asiatiques (nid secondaire) l'intervention est à la charge de la commune, qu'il soit sur le domaine privé ou public. La personne ayant un nid de frelons asiatiques (nid secondaire) doit absolument déclarer le nid à la mairie avant toute destruction.

Pour les autres interventions (nid de frelons, de guêpes) le coût est à la charge de la commune ou du particulier. La commune n'intervient que sur le domaine public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion aux « Brigades Vertes 14 » pour l'année 2023.
- **CHARGE** Mr le Maire de signer tous documents afférents

DCM 2023 – 04
BAYEUX INTERCOM
AVIS SUR LE PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) 2023 - 2028

M. le Maire expose au Conseil Municipal ce qui suit :

Par délibération en date du 26 janvier 2023, la Communauté de communes Bayeux Intercom a arrêté son projet de Programme Local de l'Habitat (PLH).

Ce programme est devenu le document pivot de la définition d'une politique territoriale de l'habitat en proposant une réponse aux besoins en logements constatés sur le territoire.

D'une durée de six ans, 2023-2028, le projet de PLH de la communauté de communes Bayeux Intercom a été élaboré en concertation étroite avec les trente-six communes qui composent son territoire, l'Etat et l'ensemble des partenaires associés de droit, à l'occasion de plusieurs réunions de travail et comités de pilotage.

Il s'inscrit dans les perspectives d'aménagement dressées à plus long terme par le schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Bessin.

L'élaboration du PLH s'est déclinée en trois phases :

- le diagnostic de la situation locale et les enjeux,
- les orientations et les objectifs quantitatifs de la politique de l'habitat,
- le programme d'actions.

Le diagnostic de la situation locale a permis de dégager quatre orientations principales du PLH :

1. Un habitat plus abordable pour les ménages du territoire
2. Un habitat rénové, durable et de qualité
3. Un habitat solidaire et diversifié permettant aux ménages d'évoluer dans leur parcours résidentiel
4. Asseoir le rôle et le positionnement de Bayeux Intercom comme pilote de la politique habitat.

Cette phase d'élaboration a abouti à la définition d'objectifs quantitatifs à l'échelle de la communauté de communes Bayeux Intercom sur une production totale de résidences principales de 1300 logements dont 225 logements locatifs sociaux et 44 accessions sociales à la propriété.

Cet objectif tient compte des opérations déjà lancées sur le territoire suite à l'approbation du PLUI en janvier 2020. Il permettra au territoire de répondre à l'objectif d'accueil de nouvelles populations inscrit à la fois dans le SCOT du Bessin et dans le PLUI de Bayeux Intercom.

Le programme d'actions, troisième phase de l'élaboration, issu de la concertation se décline ainsi :

Orientation 1 : Un habitat plus abordable pour les ménages du territoire

- Fiche action 1 : Limiter le développement à 1300 logements maximum sur le temps du PLH
- Fiche action 2 : Mettre en œuvre une stratégie foncière pour encadrer et maîtriser la production de logements
- Fiche action 3 : Favoriser les opérations en accession abordable afin de limiter le report des classes moyennes et des jeunes ménages vers d'autres territoires
- Fiche action 4 : Diversifier la production de l'offre locative sociale sur le territoire dans une logique de mixité sociale
- Fiche action 5 : Développer une offre locative pérenne et abordable en mobilisant le parc privé

Orientation 2 : Un habitat rénové, durable et de qualité

- Fiche action 6 : Rénover et réhabiliter le parc de logements privés dégradés
- Fiche action 7 : Accompagner les communes et les bailleurs sociaux dans la réhabilitation de leur parc
- Fiche action 8 : Accompagner les copropriétés et anticiper les difficultés
- Fiche action 9 : Promouvoir un habitat plus attractif, économe et développer des formes urbaines durables

Orientation 3 : Un habitat solidaire et diversifié permettant aux ménages d'évoluer dans leur parcours résidentiel

- Fiche action 10 : Permettre l'adaptation des logements à la perte d'autonomie et proposer une offre innovante aux seniors et/ou en situation de handicap
- Fiche action 11 : Développer des solutions adaptées afin de permettre aux jeunes d'accéder à une offre répondant à leurs besoins
- Fiche action 12 : Définir les besoins en logements et hébergement des travailleurs saisonniers
- Fiche action 13 : Compléter et diversifier l'offre en logement adapté pour les personnes défavorisées ou nécessitant un accompagnement social renforcé
- Fiche action 14 : Permettre l'accueil des gens du voyage sur le territoire

Orientation 4 : Asseoir le rôle et le positionnement de Bayeux Intercom comme pilote de la politique Habitat

- Fiche action 15 : Assurer un rôle d'animation et de conseil auprès des communes en les accompagnant dans leur(s) projet(s)
- Fiche action 16 : Faire vivre le PLH en favorisant la mise en réseaux d'acteurs et la communication auprès de la population
- Fiche action 17 : Observer les dynamiques et évaluer les effets de l'action publique en matière d'habitat via l'Observatoire de l'Habitat et du foncier
- Fiche action 18 : Mettre en place les outils réglementaires sur les attributions de logements locatifs sociaux

Compte-tenu de l'ensemble de ces éléments, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir donner un avis sur le projet de Programme local de l'Habitat arrêté le 26 janvier 2023 par la communauté de Communes Bayeux Intercom.

Au vu de l'avis des trente-six communes membres, le projet de PLH fera l'objet d'une nouvelle délibération du Conseil Communautaire, puis le Comité Régional de l'Habitat sera saisi pour avis par le représentant de l'Etat. Sous réserve de modifications demandées par ce dernier, la communauté de communes adoptera définitivement le Programme.

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.301-3, L.301-5-1, L.302-1 et suivants,

Vu le décret n°2005-317 du 4 avril 2005 relatif aux Programmes Locaux de l'Habitat et modifiant le code de la construction et de l'habitation,

Vu la délibération n° 25 du 01 octobre 2020 de la communauté de communes Bayeux Intercom portant sur le lancement de la procédure d'élaboration du Programme Local de l'Habitat sur le territoire communautaire,

Vu la délibération n°15 du 26 janvier 2023 de la communauté de communes Bayeux Intercom arrêtant le projet de Programme Local de l'Habitat,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 8 voix pour et 2 voix contre :

- **DONNE un avis FAVORABLE** sur le projet de Programme Local de l'Habitat de la communauté de communes Bayeux Intercom.

QUESTIONS DIVERSES

Urbanisme :

- Lotissement ELLON / NONANT : travaux en cours
- Lotissements déposés Le Londain Nord et Le Londain Sud : Réfléchir sur des noms de rue (3 rues) et le nom du Lotissement

« **Bibliothèque éphémère** » :

Mr le Maire informe le conseil qu'il a reçu dans le cadre d'un projet d'école, une demande d'avis sur un projet de création de bibliothèques rurales.

Pour ce projet, la commune serait sollicitée pour mettre à disposition un local et éventuellement du mobilier ...

Un questionnaire était joint. Nous devons apporter une réponse pour le 28 janvier 2023. Mr le Maire a répondu au formulaire le 27 janvier 2023. Il a été apporté une réponse négative.

Fin de séance 20h30.